

Le Conseil Municipal de Solignac s'est réuni à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale en date du 18/04/2024, sous la présidence de M. Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Début du conseil : 18h30

Présents : Mmes BAYLE, BOURGER, COIGNAC, COMES, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, MM. CHAZELAS, GOURINCHAS, PECHER, PORTHEAULT, RIBOULET,

Absents et excusés :

M. BRUNET : procuration donnée à Mme BAYLE

Mme FOURGEAUD : procuration donnée à Mme DUPIN

M. RECORD : procuration donnée à M. GOURINCHAS

Mme CARLIER : procuration donnée à Mme COMES

Mme FERNANDES : procuration donnée à Mme MOURNETAS

M. LEYRIS : procuration donnée à M. PORTHEAULT

M. COLDEBOEUF absent

Mme Claire MOURNETAS a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du 8 avril 2024,
FINANCES
2. DM1 budget principal
RESSOURCES HUMAINES
3. Convention de participation dans le domaine de la prévoyance
4. Questions diverses

1. Validation du procès-verbal du 8 avril 2024 : le procès-verbal du 08 Avril n'est pas valide car non présenté.

FINANCES

2. DM1 budget principal

Lors de l'élaboration du budget primitif 2024 des écritures ont été imputées sur des comptes d'exécution. Ces écritures concernent des cessions de biens qui ne peuvent apparaître qu'au compte 024 section recettes d'investissement.

La trésorerie nous demande de modifier ces imputations telles que notées dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
042	675	-63 174.39€	042	7761	21 784.39€
042	6761	-53 610€	77	775	-95 000€
023		+ 43 568.78€			

Total		-73 215.61€	Total		-73 215.61€
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
040	675	21 784.39€	040	192	-53 610€
			040	21318	-20 390€
			040	215731	-80 60.39€
			040	21828	-34 724€
			021		43 568.78€
			024		95 000€
Total		21 784.39€	Total		21 784.39€

Cette modification est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal. **Délibération 2024DEL16**

RESSOURCES HUMAINES

3. Convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Il est demandé au conseil de délibérer sur un sujet déjà évoqué lors d'une précédente réunion:

De se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le CDG 87 entend conclure ;

De donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;

De donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier, pour son compte, un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat ;

De donner mandat au Maire pour déterminer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié ;

Le conseil prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

Le conseil municipal vote ce point à l'unanimité. **Délibération 2024DEL17**

4 .Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et les informations et questions diverses ayant été traitées, Monsieur le Maire lève la séance à 18h45

**Le Maire,
Alexandre PORTHEAULT**

**La secrétaire de séance,
Claire MOURNETAS**

